

HG

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATIONSéance du 7 Décembre 1950

In séance est ouverte à 9 h.20.

Sont présents :

M. RICROCH, Président
MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents.

MM. ALLYN, BARDET, BLANCHON, DES COMBES, DOBEL, Gérard DUPONT, FAUCONNIER, GIONTA,
HENRY-GREARD, LUQUET, MOATTI, PRANGEY, THOIRAIN, VINCENT.

Excusés :

MM. AUGER, DERODE, LE DANTEC, LESTAT, MONTENY, du PONT, FOURTOUT, PROTHIN, THIRION,
WATELET.

Assistent à la séance :

M. BOULLOCHE, représentant le Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office
Régional des Transports Parisiens,

M. MOURRE, représentant M. EHRHARDT, Inspecteur Général des Finances, Contrôleur
d'Etat.

Pour le Département de la Seine : M. LAPEBIE et M. FILIPPI, représentant
l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le Département de Seine-et-Oise : M. BONNET, représentant l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le Département de Seine-et-Marne : M. PALLATIN, représentant l'Ingénieur en
Chef des Ponts et Chaussées du Département.

MM. LEGRAND Directeur Général,
DEVILLERS Directeur Général Adjoint
CULOT Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

=====

Programme de l'Etat Etablissement pour l'année 1951 -

M. LUQUET, Vice-Président de la 1ère Commission, expose que la 1ère Commission
a approuvé l'ensemble du programme dans sa séance du 27 Novembre et a demandé au
Directeur Général de dresser un état des opérations d'après leur ordre d'urgence ;
la 2ème Commission a également décidé de proposer au Conseil de prendre en considération
le programme proposé ; toutefois, M. BLANCHON et M. du PONT ont estimé que

son montant excéderait les possibilités d'emprunt de la Régie en 1951; la 1ère Commission s'est réunie de nouveau le 1er Décembre et, sur la proposition du Directeur Général, a établi un ordre d'urgence que M. LIQUET propose d'examiner.

LE PRESIDENT rappelle que le Conseil a décidé, lors de sa dernière séance, d'inscrire dans le programme de premier établissement une dotation supplémentaire de 65 millions pour le développement des œuvres sociales, ce qui porte à 3.891 millions le montant total du programme. Il fait part des craintes qu'il éprouve de voir la Commission des Investissements ne pas autoriser un montant d'emprunt aussi important, d'autant plus que le programme de renouvellement du matériel roulant, qui sera soumis au Conseil à sa prochaine séance, comporte, pour une part, le recours à l'emprunt.

M. Gérard DUPONT, M. LANCRENON et M. HENRY-GREARD estiment normal que le Conseil, tout en approuvant l'ensemble du programme, établisse à l'usage du représentant de la Régie un échelonnement des urgences.

M. LIQUET précise que la préparation d'un ordre d'urgence n'exclut pas la défense du programme antérieur; c'est un travail intorno.

M. PRANGEY estime qu'il faut maintenir l'ensemble puisqu'il correspond à la première étape du programme quinquennal; le réduire serait transformer ce dernier en plan déconnal.

M. GIONTA, M. THOIRAIN, M. ALLYN, M. VINCENT, M. DOBEL demandent également que le Conseil adopte l'ensemble du programme; si la Commission des investissements n'accordait qu'une partie de son montant, le Conseil serait de nouveau saisi.

M. BOULLOCHE fait observer que la Régie est déjà en retard pour présenter son programme.

M. Gérard DUPONT suggère que le programme de renouvellement soit soumis à la Commission des investissements avant le programme de premier établissement.

M. ALLYN demande que les deux programmes soient maintenus.

LE PRESIDENT rappelle que la Commission des investissements est saisie par toutes les entreprises publiques de beaucoup plus de demandes de crédit qu'elle n'en peut accorder.

M. MOATTI pense que le rôle du Conseil est de préparer à l'avance des positions de repli éventuel à l'usage de son mandat. À cette fin, les opérations pourraient être numérotées dans l'ordre d'urgence.

M. THOIRAIN et M. DOBEL ne sont pas d'avis de procéder à ce classement avant que la Commission des investissements ait statué.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait observer que le programme, avant d'être soumis à la Commission des investissements, sera discuté au sein de l'Office; il est bon que les représentants de la Régie reçoivent des directives du Conseil.

LE PRESIDENT demande au Conseil s'il adopte le programme de l'or établissement. Le Conseil l'adopte à l'unanimité.

LE PRESIDENT demande au Conseil s'il donne mission au Directeur Général de défendre ce programme intégralement. Le Conseil approuve à l'unanimité.

LE PRESIDENT demande au Conseil s'il désire donner, dès aujourd'hui, au Directeur Général des directives pour la défense du programme. Le Conseil approuve (Pour : 9 voix, contre : 6 voix, abstentions : 2).

LE PRESIDENT ayant demandé à M. LUQUET, Vice-Président de la Ière Commission, de donner connaissance au Conseil de l'écholonnement préparé par la Direction et approuvé par la Commission, M. THOIRAIN proteste contre cette façon de procéder, estimant que le rapport de la Ière Commission aurait dû être distribué.

M. LUQUET et M. MOATTI rappellent à M. THOIRAIN qu'habituellement les rapports des Commissions sont faits verbalement en séance.

M. LUQUET expose l'ordre d'urgence établi par la Ière Commission, sur la proposition de la Direction, pour toutes les opérations prévues au programme.

Pour répondre à M. THOIRAIN et à M. DOBEL qui s'étonnent de ne pas voir certaines opérations classées en première urgence, le DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que, sauf les opérations absolument indispensables, dont la suppression aurait des répercussions sur le trafic ou la sécurité, ont été classées dans cette catégorie.

LE PRESIDENT demande que la dotation de 65 millions pour les œuvres sociales soit ajoutée en première urgence.

Sur la demande de M. DOBEL, et en accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, de classer en première urgence, la dotation de 22 millions pour installation de la ventilation forcée dans un dépôt équipé d'autobus à moteurs Diésol.

Sur la demande de M. GIONTA, la dotation de 30 millions pour des installations demandées par les services d'urbanisme à Château de Vincennes et Issy-les-Moulineaux est retirée de la Ière urgence et classée en 2ème urgence à l'unanimité.

Sur la demande de M. FAUCONNIER, la dotation de 150 millions pour amélioration des accès d'intercommunication à "Montparnasse-Bienvenue" est classée en première urgence, à l'unanimité.

M. THOIRAIN ayant demandé le classement en Ière urgence d'une dotation de 35 millions classée en 2ème urgence et intéressant les conditions de travail du personnel aux abords de la station "Gare de Lyon", M. Gérard DUPONT suggère de donner la priorité à ces travaux plutôt qu'à l'acquisition de la propriété de Clairoix (25 millions) puisque cette propriété est déjà louée par le Comité d'Entreprise. M. THOIRAIN, M. DOBEL et M. BLANCHON n'étant pas de cet avis, M. Gérard DUPONT renonce à sa suggestion.

Le Conseil approuve la liste des opérations classées en première urgence et dont le montant s'élève à 1.279 millions de francs (Pour : 12 voix, abstentions : 5).

M. BOULLOCHE fait observer que le Conseil n'avait pas, antérieurement à cette séance, pris position sur le principe de la création d'un dépôt d'hydrocarbures à Gonnevilliers. Il fait savoir que si le Conseil considère que le vote du programme emporte cette approbation de principe, le Ministère des Travaux Publics ne pourra soutenir cette position devant la Commission des Investissements.

M. FAUCONNIER fait ressortir que la politique des carburants suivie depuis de nombreux années par l'actuel Directeur Général représente, pour la Région, une économie annuelle de 300 à 350 millions; le projet de stockage à Gennevilliers fait partie de cette politique générale.

M. HENRY-GREARD et M. BOULLOCHE font des réserves sur la rentabilité du projet, tout au moins dans l'état actuel de la documentation qui a été distribuée.

LE DIRECTEUR GENERAL affirme que l'opération serait payante; il indique, ainsi que M. FAUCONNIER, l'intérêt nouveau présenté par le projet depuis que la construction du pipeline "Le Havre - Paris" apparaît comme prochain.

LE DIRECTEUR GENERAL fait connaître qu'il fera établir, dans un court délai, une nouvelle note d'information à l'intention du Conseil.

Sur la proposition de M. BOULLOCHE, le Conseil décide de maintenir dans le programme, à titre provisoire, la dotation relative au dépôt d'hydrocarbures, étant entendu qu'après examen au fond, le Conseil pourra, s'il le désire, la retirer -(Pour : II voix; abstentions : 5).

" Le Conseil approuve le programme complet de Premier Etablissement présenté par la Direction Générale et comportant 3.891 millions de francs de crédits d'engagement et 3.700 millions de francs de crédits de paiement. Il estime que toutes les opérations présentent une utilité incontestable pour la Région.

" Le Conseil donne au Directeur Général toutes instructions nécessaires pour la défense de ce programme." (Pour : 12 voix; abstentions : 5).

Réorganisation des consultations médicales et création d'une station centrale médicale.

M. BOBEL, Président de la 3ème Commission donne lecture des procès-verbaux des 3ème et 2ème Commissions, l'un et l'autre favorables au projet.

LE DIRECTEUR GENERAL donne l'assurance que le projet demandera lieu à des économies certaines mais difficiles à évaluer avec certitude; elles seraient d'au moins 40 millions par an. Il appelle, d'autre part, l'attention du Conseil sur la nécessité de lier les deux opérations projetées : création de la station centrale médicale et réorganisation des consultations, car la première opération, réalisée isolément risquerait de n'être pas rentable.

M. HENRY-GREARD fait des réserves sur l'urgence et sur la rentabilité de l'opération; il constate en outre qu'elle constitue une solution partielle puisque toutes les spécialités ne trouveront pas place dans le bâtiment prévu; enfin, M. HENRY-GREARD estime que le projet a pour effet de fonctionnarisier la médecine ce qui ne lui paraît pas la meilleure solution.

Le Conseil, "se déclare favorable à la réorganisation des consultations médicales proposée par le Directeur Général et décide, sous réserve des autorisations administratives réglementaires, la création d'une station centrale médicale" (Pour : 12 voix; abstentions : 3).

par laquelle la Fédération Nationale des Moyens de transport sollicite la mise à disposition, moyennant indemnité, du dépôt, actuellement inexploité, rue Ernest Cognacq à Levallois, pour le congrès annuel de la C.G.T., pendant la première quinzaine du mois d'Avril 1951.

LE DIRECTEUR GENERAL fait connaître que des dépôts inutilisés ont déjà fait l'objet d'une location commerciale.

M. GIONTA et M. LANCRENON estiment qu'il n'y a pas lieu de créer le précédent d'une location à une organisation syndicale. M. VICARIOT n'estime pas que le précédent ait des inconvénients.

M. GIONTA, en sa qualité d'Administrateur de la Régie, déclare ne pouvoir donner son accord à une location au profit d'une organisation syndicale qui ne cesse de porter contre lui des accusations graves.

Le Conseil n'approuve pas le principe de la location envisagée (Pour : 5 voix; contre : 9 voix; abstentions : 2).

La séance est levée à 12 heures 45.

LE SECRETAIRE,
CULOT.

LE PRESIDENT,
RICROCH.